

TRANSACTION IMMOBILIERE

Nos honoraires charge vendeur*

Les montants TTC s'entendent TVA de 20 % incluse

Jusqu'à 120 000 € :	forfait 6 000€^{TTC}
De 121 000 € à 300 000 € :	5%^{TTC}
De 301 000 € à 375 000 € :	forfait 15 000 €^{TTC}
De 376 000 € à 500 000 € :	4%^{TTC}
De 501 000 € à 550 000 € :	forfait 21 000 €^{TTC}
De 551 000 € à 660 000 € :	3.80%^{TTC}
De 660 000 € à 715 000 € :	forfait 25 000 €^{TTC}
Au-delà de 715 000 € :	3.50 %^{TTC}
Pour la vente de garage :	forfait 2 000€^{TTC}
Estimation écrite de valeur vénale :	150€^{TTC}

Exemples : Pour un appartement à 250 000 €, les honoraires pour les prestations de visite, de négociation et de constitution du dossier de vente s'élèvent à 250 000€ x 5 % soit 12 500 €^{TTC}.

Pour un appartement à 350 000€, les honoraires sont un forfait de 15 000 €^{TTC}.

** Honoraires à la charge du vendeur sauf disposition contraire expresse, entre les parties, stipulée au mandat de vente*

Nos honoraires charge acquéreur

Les montants TTC s'entendent TVA de 20 % incluse

Locaux commerciaux / Fonds de commerce : **10 %^{TTC}**